



**Le Maire de DRUELLE BALSAC**

DRUELLE, le 28 JUIN 2023

Objet : Convocation

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du Conseil Municipal le :

➤ **Judi 06 juillet 2023 à 20h30 à la mairie**

Ordre du jour :

1. Cession parcelle Capdenaguet à TPA Costes
2. Modification du taux de cotisation du Contrat d'assurance Risques Statutaires 2022-2025
3. Délibération création de 3 emplois d'adjoints technique à 17h/semaine
4. Restauration des statuts de Balsac et St Clément
5. Horaires d'ouverture de la mairie
6. Questions diverses

Dans l'hypothèse où votre emploi du temps ne vous permettrait pas d'assister à cette séance du conseil, je vous rappelle que vous avez la possibilité de donner procuration à l' élu de votre choix.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

**Patrick GAYRARD**

**NB : Article L.2121-20 du Code Général des Collectivité Territoriales :** « Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseil municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives. »